

Pièces à fournir au secrétariat de l'EHPAD pour constituer le dossier du résident lors de son arrivée

- Copie du jugement de tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice s'il y a lieu
- Attestation assurance responsabilité civile et dommages accidents
- Attestation assurance maladie
- Attestation mutuelle
- Copie de la carte d'identité
- Copie du livret de famille et/ou extrait d'acte de naissance
- Copie des 3 derniers avis d'imposition ou de non-imposition
- Copie de la dernière taxe foncière (obligatoire dans le cadre d'une demande d'aide sociale)
- Copie de la dernière taxe d'habitation (obligatoire dans le cadre d'une demande d'aide sociale)
- Notification par le Conseil Général de l'APA
- Fiche des ressources financières accompagnée soit des 3 derniers relevés de comptes soit des justificatifs de retraite
- Relevé d'Identité Bancaire
- 2 photos d'identité